







## Feuille d'info - Front commun syndical

## Chers collègues,

Suite à la problématique des pensions du personnel militaire, les quatre organisations syndicales représentatives ont chacune introduit un mémorandum à la fin janvier auprès des ministres de la Défense et des Pensions. Les jeudi 16 février et 9 mars 2017, les syndicats ont eu la possibilité d'exposer leur mémorandum respectivement, au MoD et au chef de cabinet des Pensions. Une réaction des deux cabinets se fait toujours attendre à ce jour.

À partir de ces mémorandums, les quatre organisations syndicales ont tiré les grandes lignes de leur synthèse. Cette dernière a été remise le lundi 8 mai 2017 au cabinet du Premier Ministre et sera également transmise par écrit aux MoD, ministre des Pensions ainsi qu'au CHOD.

Nous continuons à plaider pour le dialogue social concernant la décision de principe de la mi-octobre 2016. Nous plaidons en outre pour une collaboration constructive avec les responsables politiques lors des activités préparatoires portant sur les aspects ultérieurs de la réforme des pensions des militaires.

Avant qu'une autre décision ne soit prise, nous exigeons de pouvoir nous asseoir autour de la table des négociations !

## Synthèse des lignes de force

Depuis la décision gouvernementale du 15 octobre 2016 que nous regrettons vivement, le personnel militaire vit dans une totale incertitude quant à son régime de pension. En outre, cette décision hypothèque l'avenir de la Défense. Cette situation est insoutenable pour le personnel et l'organisation.

Le front commun syndical insiste auprès de différentes instances afin que le dialogue promis sur le régime de pension des militaires soit engagé sur la base des lignes de force reprises ci-dessous.

En ce qui concerne les droits de pension, il est évident que, pour tous les militaires, chaque année de service doit être valorisée, tant au niveau de la pénibilité (métiers lourds) qu'au niveau du caractère particulier et spécifique du métier.

Chaque militaire qui sera pensionné comme militaire, doit avoir la possibilité de prendre sa pension à 58 ans sans que cela n'entraîne des conséquences négatives sur le plan financier.

Ceci signifie que les conditions de carrière ne peuvent pas avoir de conséquences négatives sur cette possibilité.

Ces principes doivent être acquis de façon durable et peuvent être le résultat de mesures prises au niveau du gouvernement (sur avis du CNP), du ministre des Pensions et du ministre de la Défense.

La transition vers le système en régime doit s'y conformer et être équitable.

## Discussions au cabinet du Premier ministre

Le Gouvernement reste vague sur les mesures concrètes et la mise en œuvre de la réforme des pensions.

Il existe une volonté de prendre à cœur nos préoccupations, mais sans que rien ne soit encore concret aujourd'hui.







